

La Chine ferme ses portes aux déchets plastiques, une aubaine pour la France?

DECHET Comme promis, la Chine a considérablement durci ses conditions d'exportations de déchets plastiques sur son territoire depuis janvier. Le monde y refourrait entre 7 et 9 millions de tonnes chaque année. Quel débouché leur trouver désormais ?...

Fabrice Pouliquen

Publié le 22/01/18 à 17h20 — Mis à jour le 23/01/18 à 12h13



Un ouvrier chinois dans une usine de recyclage des plastiques dans le village de Dong Xiao Kou le 17 septembre 2015. — *FRED DUFOUR / AFP*

Ne plus recevoir tous les déchets plastiques du monde. La Chine avait indiqué dès le 18 juillet dernier son intention de restreindre radicalement, dans les mois à venir, l'importation des déchets sur son territoire.

De quoi donner quelques sueurs froides aux Etats-Unis et aux pays européens qui avaient pris l'habitude d'envoyer leurs déchets plastiques en Chine, celle-ci les achetant pour en faire des produits en tout genre. « Des plastiques essentiellement en mélange, qui avaient juste passé une première étape de tri, la plus simple », explique Roland Marion, chef adjoint du service « produit et efficacité matière » à l'Ademe (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie).

Pékin n'est pas revenu sur sa décision

7,3 millions de tonnes ont ainsi été expédiées vers les ports chinois en 2016, selon le BIR, l'association mondiale de l'industrie du recyclage. Principalement du Japon, des Etats-Unis, mais aussi de l'Union européenne qui exporte 50 % de ses déchets plastiques triés vers la Chine. L'ordre de grandeur est le même à l'échelle de la France.

Mais Pékin n'est pas revenu sur sa décision. Le 11 janvier dernier, les autorités chinoises ont publié les versions définitives des standards d'acceptations des déchets. « Il reste des zones d'ombre, mais la Chine ne devrait plus accepter que les déchets plastiques dit "post-production", c'est-à-dire les déchets des industries de production d'objets en plastique, indique Evguenia Dereviankine, du cabinet UGGC Avocats. Les déchets "post-consommation", composés d'objets plastiques abandonnés après un premier usage, ne seraient, quant à eux, plus les bienvenus. »

Une bonne nouvelle pour l'environnement ?

Difficile d'en vouloir à la Chine. Le pays veut non seulement lutter contre la pollution locale mais aussi privilégier sa propre filière de collecte de déchets plastiques. « La Chine est aujourd'hui devenue un pays de consommation suffisamment développé pour qu'elle se retrouve avec son propre gisement de déchets plastiques à gérer », reprend Evguenia Dereviankine.

>> Lire aussi: La Chine, un partenaire crédible dans la lutte contre le changement climatique?

Aux dernières nouvelles, les centres de recyclage sortis de terre tourneraient pour l'essentiel à vide et l'industrie chinoise pourrait manquer rapidement de matière première pour ses objets plastiques. Christophe Viant, président de la branche « plastiques » à la Federec, la fédération française des entreprises du recyclage, ne croit pas pour autant à un retour en arrière de Pékin. « Le marché mondial a d'ores et déjà commencé à s'adapter, explique-t-il. En novembre déjà, tout le monde craignait d'envoyer des conteneurs de déchets plastiques non recyclés de peur qu'ils se retrouvent coincés à la frontière. »

Pas le choix donc, le marché mondial du plastique recyclé, va devoir se réinventer et trouver un nouveau débouché à ces 7 à 9 millions de tonnes de marchandises qu'il expédiait chaque année en Chine. En France, un deuxième défi s'ajoute à l'équation : la quantité de déchets plastiques collectés sur le territoire augmente d'année en année. « De 2 à 3 % », précise Christophe Viant. En 2016 (derniers chiffres connus), 3,417 millions de tonnes de déchets plastiques ont ainsi été collectées par les centres de tri contre 3,128 millions de tonnes en 2006.

« Une opportunité de mettre en marche la filière française »

Sur ces 3,417 millions de tonnes, 1,173 million de tonnes ont été mises en décharge. Perdues, autrement dit. 1,486 million de tonnes ont été valorisées sous forme d'énergie pour alimenter des chaufferies ou des cimenteries par exemple. Quant au recyclage à proprement dit – refaire de la matière plastique à partir de déchets —, il n'a porté en 2016 que sur 758.000 tonnes. Soit 22 % du total. C'est moins que la moyenne européenne (31,1 %) mais la France a tout de même amélioré son taux de recyclage depuis la fin des années 2000 et le gouvernement multiplie les mesures pour garder le rythme.

L'extension des consignes de tri, qui facilite le geste de tri pour les Français puisqu'ils ont moins de questions à se poser une fois devant la poubelle, doit être généralisée à tous les Français d'ici 2022. De son côté, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé le 5 juillet dernier l'objectif de diviser par deux les déchets mis en décharge et de recycler 100 % des plastiques collectés sur tout le territoire d'ici à 2025.

>> Lire aussi: Journée mondiale du recyclage: «Il y a de l'or dans nos poubelles»

La filière française du recyclage s'attend dès lors à voir passer bien plus de déchets plastiques dans ses centres de tri et de recyclage. Plus encore depuis que la Chine a fermé ses portes. Dans un premier temps, Evguenia Dereviankine comme Roland Marion s'attendent à ce que la décision chinoise entraîne en France une augmentation de la part des déchets plastiques valorisés sous forme d'énergie.

« Mais à terme, il s'agit d'une opportunité supplémentaire de mettre en marche cette filière recyclage encore toute nouvelle, poursuit Roland Marion. Le processus a déjà commencé. Paradoxalement, le nombre de centres de tri diminue actuellement en France. On en comptait 237 en 2013, 207 aujourd'hui et il ne devrait plus qu'être 130 en 2022. Mais ces 130 centres seront plus grands, plus modernes et bien plus performants. »

Pousser à une plus grande consommation de plastiques recyclés en France

Reste toujours cette même question : que va-t-on faire de cette matière recyclée ? « Nous ne sommes même pas sûrs que la Chine l'achète, indique Christophe Viant. Les taux de pureté exigés dans les standards d'acceptation que Pékin vient de publier ne sont pas tenables à ce jour. » Autre option : pousser à une plus grande consommation de plastique recyclé en France et en Europe. L'idée fait son chemin au moment où le gouvernement planche, avec les acteurs concernés, sur sa feuille de route de l'économie circulaire. Elle doit être présentée le 1er mars.

La France part de loin : « Notre industrie n'utilise que 350.000 tonnes de déchets plastiques recyclés sur 3,5 millions de tonnes de plastique générées chaque année, précise Roland Marion. A côté, la France consomme au total, chaque année, 4,5 millions de tonnes de plastiques. » En grande majorité donc du plastique issu de matière première vierge dont le prix, corrélé au cours du pétrole, met en difficulté la compétitivité économique de la matière recyclée.

L'imposition d'un taux de matière plastique recyclé dans les produits plastiques ou incorporant du plastique (les voitures typiquement) est l'une des pistes sur la table. La Federec y est favorable. « Les pouvoirs publics ont aussi ce pouvoir de créer une demande, estime Christophe Viant. Ils peuvent imposer un taux de plastique recyclé dans les réponses à leurs appels d'offres. Pour des achats de mobiliers urbains par exemple. » De son côté, la Commission européenne avait annoncé le 11 janvier envisager une « taxe sur les plastiques » pour compenser le coût du Brexit. Sans donner beaucoup de détails alors. Selon Evguenia Dereviankine, cette taxe a même

été définitivement abandonnée. Elle n'apparaît pas en tout cas dans le plan d'action européen sur les plastiques que la commission européenne a publié le 16 janvier dernier.